

<p>D 23-02</p> <p>BUDGET DU SERVICE DES EAUX DE LA COMMUNE DE HOULGATE :</p> <p>AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023</p> <p>Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le deux février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Fabien DUPONT, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Céline VOISIN : pouvoir donné à Dominique FROT</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N° 22-138 DU 21 DÉCEMBRE 2022.

Olivier HOMOLLE informe les membres de l'assemblée délibérante de la nécessité de modifier les termes de la délibération n° 22-138 du 21 décembre 2022 du fait de la nécessité d'ouvrir des crédits, non ouverts dans ladite délibération, afin de permettre le paiement de dépenses dans le cadre du schéma directeur pour la partie concernant le SMPH.

Olivier HOMOLLE propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget du service des eaux de la commune de Houlgate, en attente du vote du budget primitif 2023, à hauteur au maximum du quart des crédits ouverts, hors remboursement de la dette et restes à réaliser en 2022.

Olivier HOMOLLE propose d'ouvrir des crédits correspondant permettant d'engager de nouvelles opérations d'investissement avant même l'adoption du budget primitif de l'année 2023.

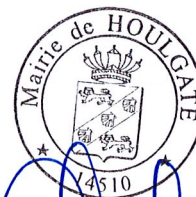
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir les crédits d'investissement à hauteur maximum de 25 % des crédits ouverts en 2022 (hors état de la dette et RAR), soit un montant total de **153 100 €**, répartis comme suit :

Chapitre 20 – ouvertures de crédits votés		Article – à titre indicatif	
20	33 000 €	2031 « frais études »	33 000 €

Chapitre 21 – ouvertures de crédits votés		Articles – à titre indicatif	
21	11 850 €	21561 « distribution eau »	8 250 €
		2183 « mat bureau et info »	2 100 €
		2188 « autres immo corp »	1 500 €

Chapitre 23 – ouvertures de crédits votés		Articles – à titre indicatif	
23	107 250 €	2313 « constructions »	3 000 €
		2315 matériels, outillages	104 250 €

Chapitre 4581 – ouvertures de crédits votés		Article – à titre indicatif	
4581	1 000 €	458102 SIAP Schéma directeur	1000 €



Olivier COLIN,
Maire.